

LUNDI 06 MARS 2017

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Simon Rochefort, Marc Lavigne, ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.
Le conseiller Éric Bergeron est absent.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7332-0317**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2017 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7333-0317**

ADOPTÉE.

Adoption des comptes.

Sur proposition de Johanne Gagnon, appuyée par Simon Rochefort, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de février 2017 tels que déposés au montant total de 226 445.64 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7335-0317**

ADOPTÉE.

Offre de service pour la réfection de la conduite d'eau potable du rang 6.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a pour projet de réaliser la réfection de la conduite d'eau potable sur la portion urbaine du rang 6 sur une longueur approximative de 1000 mètres. En plus de refaire la chaussée, remplacer la conduite existante d'eau potable et mettre en place un réseau d'égout pluvial;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a demandé une offre de service à la firme Services EXP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement d'accepter l'offre de la firme Services EXP Inc. pour la réalisation des études préparatoires avec un plan **7336-0317**

préliminaire et une évaluation préliminaire des coûts de travaux, selon les honoraires suivants :

HONORAIRES PROFESSIONNELS	
Description	Montant
Relevés topographiques de la portion urbaine du rang 6	3 000.00 \$
Plans préliminaires incluant évaluation des coûts	18 500.00 \$
	21 500.00 \$

ADOPTÉE

Offre de service pour la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a pour projet de mettre aux normes le système d'alimentation en eau potable de la municipalité;

ATTENDU que cette mise aux normes comprend le réaménagement du puits de surface, la mise en place d'un nouveau réservoir et d'un bâtiment pour le traitement de l'eau potable;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a demandé une offre de service à la firme Services EXP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement d'accepter l'offre de la firme Services EXP Inc. pour la réalisation des études préparatoires avec un plan préliminaire et une évaluation préliminaire des coûts de travaux, selon les honoraires suivants, plus toutes taxes applicables :

7337-0317

HONORAIRES PROFESSIONNELS	
Description	Montant
Relevés topographiques	1 500.00 \$
Plans préliminaires incluant évaluation des coûts	16 500.00 \$
	18 000.00 \$

ADOPTÉE

Signature de l'acte d'échange de terrain avec la Commission scolaire.

CONSIDÉRANT que le terrain de balle de la municipalité est situé sur le terrain de la Commission scolaire des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT que le terrain en avant du cimetière qui est utilisé comme cour d'école appartient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'après discussions entre les deux parties, il est convenu qu'il serait avantageux pour la Municipalité ainsi que pour la Commission scolaire de procéder à l'échange de terrain;

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer l'acte d'échange avec la Commission scolaire des Bois-Francis.

7338-0317

ADOPTÉE

Acquisition d'une portion de terrain appartenant au MTQ.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire a approché le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 4 479 171 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 800 m²;

CONSIDÉRANT que dans sa lettre du 1^{er} février 2017, le Ministère consent, après révision, à disposer de cet immeuble pour la somme

de 1 200 \$, conditionnellement à ce que les conditions stipulées dans l'offre transmise le 8 décembre 2016 soient acceptées.

Pour ces motifs, il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire accepte de déboursier un montant de 1200 \$ pour l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 4 479 171 avec toutes les conditions stipulées dans l'offre du 8 décembre 2016. **7339-0317**

ADOPTÉE

Mandater un arpenteur pour la description technique du terrain.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne et résolu de mandater l'arpenteur-géomètre Carl Lefebvre pour faire le plan et la description technique d'une partie du lot 4 479 171 dans le but d'en faire l'acquisition auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. **7340-0317**

ADOPTÉE

Mandater un notaire pour l'acquisition du terrain 4 479 171.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne et résolu d'engager Me Marie-Claude Côté, notaire pour l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 479 171 et que le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer le contrat avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. **7341-0317**

ADOPTÉE

Programme de subvention « Brancher pour innover ».

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé une demande de subvention dans le programme « brancher pour innover » et que notre demande n'est pas admissible;

CONSIDÉRANT que notre zone est considérée desservie, car déjà une partie de la population et une partie des commerces sont branchés par la haute vitesse de plus de 5 Mbps;

CONSIDÉRANT qu'il faut faire la preuve que nos résidents sont branchés à moins de 5 Mbps;

CONSIDÉRANT que des démarches doivent être entreprises pour vérifier si notre demande pourrait être admissible;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Champagne et résolu que la municipalité continue ses efforts pour participer au programme « Brancher pour innover » dans la mesure du possible. **7342-0317**

ADOPTÉE

Soumission pour génératrice au garage et à la caserne.

ATTENDU que nous avons reçu trois soumissions pour l'achat d'une génératrice qui sera utilisé pour le garage et la caserne;

ATTENDU que Vivaco groupe coopératif a soumissionné pour un montant de 1085 \$ avant taxes;

ATTENDU qu'Équipements Provicto a soumissionné pour un montant de 1299.99 \$ avant taxes;

ATTENDU que Home Dépôt a soumissionné pour un montant de 1499 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la cie Vivaco groupe coopératif soit retenue pour l'achat d'une génératrice au garage et la caserne, au montant de 1085\$ plus taxes. **7343-0317**

ADOPTÉE

Dépôt des soumissions pour impression de lettres et enveloppes entête.

ATTENDU que nous avons reçu deux soumissions pour l'impression de lettres et enveloppes entête;

ATTENDU que Graphitek a soumissionné pour un montant de 741 \$ avant taxes, excluant la préparation;

ATTENDU que Buropro a soumissionné pour un montant de 745 \$ avant taxes, excluant la préparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu que la directrice générale est autorisée à prendre, après vérification, le prix le plus avantageux incluant la préparation graphisme. **7344-0317**

ADOPTÉE

Nomination de la personne responsable du camp de jour 2017.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu que la conseillère Johanne Gagnon soit nommée responsable de l'organisation du camp de jour pour l'été 2017. **7345-0317**

ADOPTÉE

Offre d'emploi pour le personnel du camp de jour 2017.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu que la conseillère Johanne Gagnon soit autorisée à embaucher le personnel pour travailler pour le camp de jour 2017, qu'elle vérifie en premier lieu si le personnel en poste l'an passé manifeste l'intérêt de retravailler pour le camp de jour de 2017, étant donné que ces employés ont déjà reçu une formation, et si la liste de personne s'avère incomplète, qu'une offre d'emploi soit publiée dans notre journal local l'Écho de Chez nous, ou par la poste pour le projet d'été du camp de jour 2017, afin de pouvoir embaucher le personnel nécessaire au bon fonctionnement. **7346-0317**

ADOPTÉE

Participation pour la balade gourmande 2017.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu qu'un montant de 450.+taxes soit fait à l'ordre de la Balade Gourmande pour la participation municipale de 2017 qui aura lieu les 30 septembre, 1^{er} -7 et 8 octobre 2017. **7347-0317**

ADOPTÉE.

Proclamation du mois d'avril « Mois de la jonquille ».

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous ne pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les

personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer. **7348-0317**

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Frédéric Champagne, appuyé par Simon Rochefort à 20h50.

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Julie Roberge, Secrétaire-trésorière